

Séance
ordinaire 5
novembre
2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^e) JOUR DU
MOIS DE NOVEMBRE DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 20H30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cinq (5) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville y prennent part à savoir, madame Kathleen Bossé, adjointe à la direction générale, ainsi que messieurs Léo Caron, directeur général adjoint, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

**12.11.548 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION
DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.11.549 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le Maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} octobre 2012 ainsi que de la séance extraordinaire du lundi 15 octobre 2012.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 379 326,45 \$

↳ Comptes pré-autorisés : 821 066,71 \$

ADMINISTRATION

5. Dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Mont-Joli par monsieur le maire, Jean Bélanger.
6. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2012 ainsi que janvier 2013.
7. Motion de félicitations au Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC) pour l'obtention du Prix de la ruralité.
8. Proclamation de la Semaine de la justice réparatrice 2012.
9. Adoption du règlement 2012-1289 modifiant le règlement 2012-1279 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Joli.
10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. Ratification de participation de madame Édith Thibault au 3^e Colloque régional de Femmessor Bas-Saint-Laurent.
12. Autorisation de participation financière au Forum québécois en sciences de la mer 2012.
13. Dépôt du bilan de la Fresqu'Ô Fête 2012.
14. Adoption d'un protocole d'entente entre la Corporation Modéliste ferroviaire du Bas-Saint-Laurent et la Ville de Mont-Joli.
15. Autorisation de vente d'un terrain à monsieur Claude Vézina.
16. Nomination du conseiller Georges Jalbert au comité conseil en développement commercial.
17. Approbation d'un acte de servitude entre messieurs Mario et Claude Dionne et la Ville de Mont-Joli.
18. Autorisation de vente d'un terrain à monsieur Jacques Roy.

FINANCES

19. Autorisation de versement de dons.
20. Avis de motion d'un règlement remplaçant le règlement 2009-1224 relatif au parc de maisons mobiles.
21. Ratification de l'achat d'une couronne de fleurs pour souligner le Jour du Souvenir le dimanche 4 novembre 2012.
22. Dépôt des états financiers et du rapport périodique au 31 octobre 2012.
23. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller du district 3, monsieur Georges Jalbert, pour l'année 2012.

24. Approbation de l'entente de règlement avec le Groupe Financier AGA pour le remboursement d'honoraires.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

25. Autorisation d'embauche de personnel à la billetterie du Stade du centenaire.
26. Autorisation d'affichage de postes.
27. Adjudication de postes au service des travaux publics.
28. Présentation du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

29. Renouvellement de l'accréditation à la Croix-rouge canadienne.
30. Autorisation de mise en place d'une patinoire à monsieur Guertin Gauthier.
31. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Thermeca dans le projet du Stade du centenaire.

TRAVAUX PUBLICS

32. Ratification d'adjudication d'un contrat pour la reconstruction de sections du trottoir de l'avenue Sanatorium.
33. Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglçage des chaussées pour l'hiver 2012-2013.
34. Autorisation d'achat de panneaux pour les noms des rues.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

35. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 15 octobre 2012 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU).
36. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Mario Dupéré pour sa propriété du 949, avenue Sanatorium à Mont-Joli.
37. Ratification de l'émission du permis de rénovation de monsieur Julien Lévesque pour sa propriété du 1658, boulevard Jacques-Cartier.
38. Approbation des plans et de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA et du règlement 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles du centre ville pour le 1324, boulevard Jacques-Cartier.
39. Acceptation de demandes d'aide financière dans le cadre du programme de Rénovation Québec-Mont-Joli et du programme complémentaire de rénovation de façade commerciale.

AFFAIRES NOUVELLES

40. Autorisation de vente d'un terrain à Exploitation Jaffa Inc.
41. Motion de félicitations au CLAC pour la 6^e édition de l'Écorce fabuleuse.
42. Motion de félicitations aux candidats et aux lauréats de la Ville de Mont-Joli au Gala Méritas Sportif du Bas-Saint-Laurent 2012.

43. Période de questions.

44. Clôture et levée de l'assemblée.

12.11.550 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2012 AINSI QUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1^{er} et du 15 octobre 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} octobre 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 15 octobre 2012 en sa forme et teneur.

12.11.551 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 379 326,45 \$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré-autorisés au montant de 821 066,71 \$.

ADMINISTRATION

12.11.552 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI PAR MONSIEUR LE MAIRE, JEAN BÉLANGER

Collègues du conseil,
Mont-Joliennes, Mont-Joliens,

Conformément aux dispositions de la Loi, je vous fais rapport de la situation financière de la Ville de Mont-Joli établie à partir des indicateurs suivants :

- Les états financiers 2011;
- le rapport du vérificateur;
- le programme des dépenses en immobilisations 2012-2013-2014;
- les indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice en cours;
- les orientations générales du prochain budget et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013-2014-2015;
- la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$ effectuée pendant l'année;
- Rémunération des élus.

Régulièrement déposés aux membres du conseil municipal, les états financiers au 31 décembre 2011 se résument de la façon suivante :

1. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

• Actifs Financiers	5 956 881 \$
• Actifs Non Financiers	<u>35 302 775 \$</u>
Total de l'actif	<u>41 259 656 \$</u>

PASSIF

• Créiteurs et charges à payer	2 272 013 \$
• Revenus reportés	547 970 \$
• Dette à long terme	11 384 833 \$
• Passif au titre des avantages sociaux futurs	<u>42 800 \$</u>
	<u>14 247 616 \$</u>

AVOIR DES CONTRIBUABLES

• Excédent de fonctionnement non affecté	1 378 196 \$
• Montants à pourvoir dans le futur	- 8 611 \$
• Réserves financières et fonds réservés	2 271 826 \$
• Financement des investissements en cours	-1 319 575 \$
• Investissement net - éléments d'actif à long terme	<u>24 690 204 \$</u>

Total de l'avoir des contribuables	<u>27 012 040 \$</u>
Total du passif de l'avoir des contribuables	<u>41 259 656 \$</u>

2. ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES

• Revenus	11 130 736 \$
• Charges	- 10 682 141 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

• Amortissement des immobilisations	1 423 776 \$
• Produit de cession des immobilisations	2 965 \$
• Propriétés destinées à la revente	14 334 \$
• Placement à long terme	28 229 \$
• Remboursement de la dette à long terme	- 872 449 \$
• Affectations	<u>- 598 313 \$</u>
• Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales (surplus année 2011)	<u>447 137 \$</u>

3. ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Source de financement :

• Revenus	435 700 \$
• Financement à long terme	551 738 \$
• Affectations	<u>771 875 \$</u>
	1 759 313 \$

Dépenses d'immobilisations	<u>- 2 517 938 \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales (refinancé à 2,73% par appel d'offres)	<u>- 758 625 \$</u>

Le rapport du vérificateur

Les états financiers de la Ville de Mont-Joli ont été vérifiés par la firme Mallette. Le rapport du vérificateur ne contient aucune réserve et indique que les états financiers consolidés produits donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2011.

Le programme des dépenses en immobilisations 2012-2013-2014

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2012-2013-2014, adopté par les membres du conseil municipal, prévoit la réalisation de travaux et l'achat de biens.

Voici un bref résumé des investissements les plus importants réalisés en 2012 :

- Finalisation de la piste cyclable au site d'arrivée de l'autoroute 20;
- Création d'une fresque à l'entrée de l'Hôtel de Ville ;
- Installation d'un réservoir d'eau brute dans le Parc du Ruisseau Lebrun ;
- Achat d'une camionnette, d'un compacteur et d'un tracteur à pelouse pour le service des travaux publics ;
- Travaux de voirie sur l'avenue Pierre-Normand ;
- Prolongement des services d'aqueduc et d'égout vers St-Joseph-de-Lepage et réfection des services sur l'avenue des Fusiliers;
- Installation d'unités de climatisation → bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers ;
- Refaire la peinture de la Maison des Jeunes;
- Travaux d'asphaltage – trottoirs sur l'avenue Sanatorium;
- Finalisation des travaux au développement domiciliaire *Le Croissant de la Pente Douce*;
- Refonte du site web de la Ville et ajout d'un site dédié au développement économique.

Les indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice en cours

L'exercice en cours se terminera le 31 décembre prochain. Nous prévoyons terminer l'année 2012 avec un excédent des revenus sur les dépenses d'environ 300 000 \$.

Les orientations générales du prochain budget et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013-2014-2015

Les principaux projets prévus pour l'année 2013 seront des travaux sur la mise aux normes de l'usine de filtration et la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.

Des discussions seront effectuées lors de la préparation du programme triennal 2013-2014-2015 relativement aux dossiers suivants :

- Travaux de réfection d'infrastructures dans certaines rues ;
- Livraison d'un camion-échelle neuf pour le service de sécurité-incendie;
- Achat d'une autopompe pour le service des incendies ;
- Voirie et infrastructures secteur Albert-Landreville ;
- Réfection des terrains de soccer ;
- Mise à jour du Stade du Centenaire : baie vitrée, éclairage et système de réfrigération. Ajout d'une deuxième glace, etc.;
- Parc du Ruisseau Lebrun – sentiers de marche.

Dans le budget, nous devons prévoir les crédits nécessaires pour tenir compte de l'augmentation des coûts au niveau de la masse salariale et d'un déficit important de la caisse de retraite. En tout temps, la Ville de Mont-Joli planifie les dépenses d'investissement afin d'éviter une augmentation subite du compte de taxes tout en maintenant la qualité des équipements et des infrastructures déjà en place.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000,00 \$

Afin de respecter l'obligation introduite à la *Loi sur les Cités et Villes*, je dois déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ effectuée pendant l'année. La liste de ces contrats est disponible au service des finances de la Ville, sur notre site web et sera distribuée à toutes les adresses civiques de la Ville par l'entremise du Journal municipal « Le Murmure » tel que l'exige la Loi.

Cette liste inclut tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qui ont été entérinés au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Suivant les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que la Ville de Mont-Joli verse pour l'année en cours une somme de 35 357,14 \$ au maire à titre de rémunération de base et d'allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent chacun une somme de 11 785,80 \$ pour les mêmes objets.

EN CONCLUSION

Un certain nombre de projets d'envergure canaliseront notre attention pour l'année à venir. Outre la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable, le remplacement du réservoir constitue un investissement majeur. Rappelons que la mise aux normes est entièrement assumée par le remboursement de la taxe sur l'essence tandis que pour le remplacement du réservoir, une subvention équivalant à 50% des coûts du projet nous a déjà été confirmée. Le développement de Mont-Joli demeure notre objectif ultime. À cet égard, le concept d'hôtel s'avère toujours prioritaire afin de compléter l'ensemble des installations à vocation touristique dans le secteur du boulevard Jacques-Cartier nord. Les retombées économiques qui découleront de l'addition d'une telle infrastructure d'hébergement sont très importantes.

Nous poursuivrons nos efforts afin de convaincre des promoteurs d'investir chez-nous tant sur le plan industriel que commercial afin de favoriser la création d'emplois et, ainsi, d'attirer de nouveaux résidents. Sur ce plan, Mont-Joli a largement tiré son épingle du jeu depuis 2006 alors que les développements domiciliaires ont rapidement trouvé preneurs. Incidemment, le *Croissant de la Pente Douce*, dans le secteur de la rue Gendron, est prêt à accueillir ses premiers clients. Quelques terrains sont vendus alors que l'ensemble des travaux d'asphalte, de bordures et d'éclairage sont complétés.

Dans les prochaines semaines, l'élaboration du budget pour l'année financière 2013 demeure la tâche la plus importante. Parvenir à réaliser nos projets dans le respect de la capacité de payer des contribuables s'avère chaque année un défi d'envergure. Soyez assurés que nous y consacrerons les efforts nécessaires. À cet égard, j'invite tous les citoyens et citoyennes de Mont-Joli à assister au dépôt du prochain budget et du programme triennal des immobilisations pour les années 2013-2014-2015. L'adoption aura lieu lors d'une séance extraordinaire le lundi, 10 décembre 2012. Un avis en ce sens paraîtra dans l'hebdomadaire local, l'Information.

Il est donc proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la publication du rapport sur la situation financière de la Ville de Mont-Joli en date du 5 novembre 2012, et ce, en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

12.11.553 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2012 AINSI QUE JANVIER 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Marcel Dubé du district 5 au poste de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2012 ainsi que janvier 2013. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Jean-Pierre Labonté qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

12.11.554 MOTION DE FÉLICITATIONS AU CARREFOUR DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DE LA CULTURE (CLAC) POUR L'OBTENTION DU PRIX DE LA RURALITÉ

Le 4 octobre dernier à l'Assemblée nationale le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture, le CLAC, s'est vu décerner le Grand prix de la ruralité dans la catégorie « Organisme rural ». Ce prix récompense le leadership d'un organisme dans le développement durable de sa communauté.

Le CLAC œuvre activement depuis plus de 30 ans à la démocratisation de la culture. L'ensemble de ses initiatives a pour effet de dynamiser la vie culturelle à Mont-Joli et dans La Mitis. Le CLAC porte une attention spéciale à l'accessibilité, au réseautage et à la concertation avec les différents intervenants du milieu.

Au cours des années, leurs projets de création et de diffusion ont rayonné dans la communauté alors que le succès des événements qu'il propose est intimement relié à la participation citoyenne. En matière de ruralité, l'implication des gens s'avère une condition nécessaire et le CLAC a développé une expertise évidente pour la susciter.

Il est donc proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de la direction et des membres du CLAC pour l'obtention du Prix de la ruralité, catégorie « Organisme rural ». Cette prestigieuse marque de reconnaissance couronne notamment plus de 30 ans de présence active dans la communauté. La contribution du CLAC à la vitalité de l'activité culturelle est encore une fois mise en évidence. Nul doute que les passionnés du CLAC trouveront dans l'obtention de ce Prix une source de motivation additionnelle.

12.11.555 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2012

CONSIDÉRANT QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice pour cette année, « *Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 18 au 25 novembre 2012, *Semaine de la justice réparatrice* à Mont-Joli.

12.11.556 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1289 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-1279 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'est dotée d'un règlement régissant le déroulement des séances du conseil, et ce, en vertu de l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté à sa séance du 7 mai 2012 la résolution 12.05.222 modifiant le libellé de l'article 6.8 afin de le rendre plus clair;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) juge qu'une telle modification exige l'adoption d'un nouveau règlement plutôt que d'une résolution;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance du 15 octobre 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1289.

12.11.557 ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 2013

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) quant à l'établissement d'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année civile ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil qui suit pour l'année civile 2013 :

- le 21 janvier à 20h30,
- le 4 février à 20h30,
- le 4 mars à 20h30,
- le 2 avril à 20h30,
- le 6 mai 2012 à 20h30,
- le 3 juin à 20h30,
- le 15 juillet à 20h30,
- le 19 août à 20h30,
- le 3 septembre à 20h30,
- le 1^{er} octobre à 20h30,
- le 18 novembre à 20h30,
- le 2 décembre à 20h30.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.11.558 RATIFICATION DE PARTICIPATION DE MADAME ÉDITH THIBAUT AU 3^E COLLOQUE RÉGIONAL DE FEMMESSOR BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Femmessor Bas-Saint-Laurent présentait la 3^e édition de son colloque régional le jeudi 25 octobre 2012 à l'Hôtel Rimouski sous le thème : « Relevez le défi! La relève au féminin : une force économique »;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la pertinence pour madame Édith Thibault, chargée de projets en développement commercial, de prendre part à cette activité visant à faire ressortir l'apport des femmes et leur rôle dans le développement économique, à stimuler le goût d'entreprendre en présentant des modèles de réussite et créer une synergie bas-laurentienne entre les communautés d'affaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation accordée à madame Édith Thibault, chargée de projets en développement commercial, de participer au 3^e colloque régional de Fessessor Bas-Saint-Laurent le 25 octobre 2012 à Rimouski. Le conseil accepte le paiement des frais de déplacement de même que de ceux reliés à l'inscription établis à 99 \$.

12.11.559 AUTORISATION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FORUM QUÉBÉCOIS EN SCIENCES DE LA MER 2012

CONSIDÉRANT QU'un regroupement d'organismes tels que Technopole Maritime du Québec, le créneau d'excellence ACCORD ressources et sciences et technologies marines présentera à Mont-Joli la 11^e édition du Forum québécois en sciences de la mer;

CONSIDÉRANT QUE l'événement réunira un grand nombre de scientifiques en provenance de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), de l'Institut-Maurice-Lamontagne (IML), de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de regroupements stratégiques comme Québec-Océan (QO), le Réseau Aquaculture Québec (RAQ) et le Groupe de recherche en géochimie isotopique et en géochronologie (GEOTOP);

CONSIDÉRANT QUE près de 250 représentants d'organismes institutionnels, gouvernementaux et industriels de partout au Québec, du Canada, de la France et de l'Argentine prendront part à ce colloque;

CONSIDÉRANT les retombées économiques découlant d'une rencontre de cette envergure de même que le rayonnement international qu'elle engendre tant pour nos institutions comme l'IML que pour la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli verse une contribution de 2 000 \$ pour l'organisation de la 11^e édition du Forum québécois en sciences de la mer qui aura lieu les 27 et 28 novembre 2012.

12.11.560 DÉPÔT DU BILAN DE LA FRESQU'Ô FÊTE 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le dépôt du bilan de l'édition 2012 de la Fresqu'Ô Fête. Les états financiers indiquent que l'activité a généré un surplus budgétaire de 3 262 \$. Par cette même résolution, le conseil autorise le versement d'une somme de 5 000 \$ au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête afin de lui permettre de faire le pont d'ici la réception du retour de taxes auquel il a droit.

12.11.561 ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA CORPORATION MODÉLISTE FERROVIAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Modéliste ferroviaire du Bas-Saint-Laurent, représentée par monsieur Gaston Caron, a pour objectif de présenter une exposition à la Gare de Rivière-Blanche au site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer par un protocole les rôles et responsabilités de ladite corporation et de la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'adopter le protocole d'entente entre la Corporation Modéliste ferroviaire du Bas-Saint-Laurent instituée par monsieur Gaston Caron et la Ville de Mont-Joli. De plus, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, monsieur Jean Bélanger, ainsi que le directeur du développement économique, monsieur Léo Caron, à signer ledit protocole pour et au nom de la Ville.

12.11.562 AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Vézina, résident du 80, avenue St-Denis à Mont-Joli, désire se porter acquéreur du terrain situé à l'arrière de sa propriété;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente à monsieur Claude Vézina d'un terrain situé à l'arrière de sa propriété du 80, avenue St-Denis à Mont-Joli. Ledit terrain présente une superficie de 1 146,7 m² (12 343,4 m²) et le prix est de 2,69 \$ / m² (0,25 \$ / pi²) pour un total de 3 085,85 \$. Les frais notariés et autres sont à la charge de l'acheteur.

Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur. Une clause du contrat de vente portera sur l'application de la réglementation sur la hauteur des constructions dans ce secteur. À noter qu'il ne peut y avoir de développement domiciliaire dans le corridor visé par ledit règlement institué par Transports Canada.

12.11.563 NOMINATION DU CONSEILLER GEORGES JALBERT AU COMITÉ CONSEIL EN DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller du district 3, monsieur Georges Jalbert, au comité conseil en développement commercial. Monsieur Jalbert succède à madame Kédina Fleury-Samson à titre de représentant du conseil et de la Ville à ce comité.

12.11.564 APPROBATION D'UN ACTE DE SERVITUDE ENTRE MESSIEURS MARIO ET CLAUDE DIONNE ET LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est propriétaire du lot 4 371 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski, immeuble situé dans la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Claude et Mario Dionne sont propriétaires des lots 4 371 536 et 4 371 790 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski, immeubles situés dans la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent d'établir au bénéfice de messieurs Dionne une servitude de passage réelle et perpétuelle consistant en un droit de passage à pied et en véhicule tout-terrain sur le lot appartenant à la Ville, et ce, afin de solutionner une problématique d'accès;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver l'acte de servitude rédigé par Me Nadine Rioux, notaire, relativement à un droit de passage consenti par la Ville de Mont-Joli à messieurs Claude et Mario Dionne sur le lot 4 371 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski, immeuble situé dans la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage. L'acceptation de cette servitude par messieurs Dionne signifie que la Ville de Mont-Joli est déchargée de toutes obligations au contrat antécédent.

Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer ledit acte pour et au nom de la Ville. Les frais de cette servitude sont à la charge de messieurs Dionne, (le cessionnaire).

12.11.565 **AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR JACQUES ROY**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Roy, résident du 1765, rue Bertrand à Mont-Joli, désire se porter acquéreur du terrain situé à l'arrière de sa propriété;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente à monsieur Jacques Roy d'un terrain situé à l'arrière de sa propriété du 1765, rue Bertrand à Mont-Joli. Ledit terrain présente une profondeur de 12m en direction nord-est et de 4,61m en direction sud-est pour une largeur de 36,58m. Les frais notariés et autres sont à la charge de l'acheteur. La configuration dudit terrain respectera les contraintes que pose la boucle de l'extrémité de la rue permettant l'accès à la résidence supervisée en santé mentale. La superficie dudit terrain sera déterminée par l'opération cadastrale que réalisera monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, alors que le prix de vente sera de 5,38 \$ le m².

Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur.

FINANCES

12.11.566 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli reçoit des demandes d'aide financière qu'il analyse avant de transmettre sa recommandation aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser ou de ratifier le versement des dons suivants :

Organisme	Événement	Montant
La Ressource Aide aux personnes handicapées	Campagne annuelle de financement	100 \$
Programme Sport-études Hockey AA	Pièces de théâtre 9 et 10 novembre 2012	2 forfaits= 100 \$
École du Mistral Les 6 et 7 février 2013	Expo-sciences 2013	50 \$ + Prêt équipement
Club Lions de Mont-Joli Le samedi 26 novembre 2012	« Canne de bonbon »	100 \$

12.11.567 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2009-1224 RELATIF AU PARC DE MAISONS MOBILES

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement remplaçant le règlement 2009-1224 concernant le parc de maisons mobiles de la Ville de Mont-Joli.

12.11.568 RATIFICATION DE L'ACHAT D'UNE COURONNE DE FLEURS POUR SOULIGNER LE JOUR DU SOUVENIR LE DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité de ratifier le versement d'un montant de 35 \$ plus les taxes à la Légion Royale Canadienne pour l'achat d'une couronne de fleurs à l'occasion du Jour du Souvenir souligné le dimanche 4 novembre 2012.

12.11.569 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT PÉRIODIQUE AU 31 OCTOBRE 2012

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose le rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2012.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le dépôt du rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 octobre 2012.

12.11.570 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER DU DISTRICT 3, MONSIEUR GEORGES JALBERT, POUR L'ANNÉE 2012

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Georges Jalbert, conseiller du district 3, pour l'année 2012.

12.11.571 APPROBATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA POUR LE REMBOURSEMENT D'HONORAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a négocié au nom de ses membres une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance de ladite entente et en accepte les modalités et conditions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnées et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.11.572 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA BILLETTERIE DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Audrey Pineau au poste de préposée à la billetterie du Stade du centenaire.

12.11.573 AUTORISATION D'AFFICHAGE DE POSTES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage des postes suivants :

- **Au service des travaux publics** : un (1) poste de préposé aqueduc égouts (PAE), un (1) poste de mécanicien 1 et un (1) poste de mécanicien 2;
- **Au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire** : deux (2) postes de préposé aux patinoires extérieures.

12.11.574 ADJUDICATION DE POSTES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur André Lévesque un poste d'Opérateur 1 (OP 1), salarié permanent saisonnier au déneigement. Toutefois, monsieur Lévesque occupera le poste de journalier de jour, poste temporairement dépourvu, et ce, conformément à l'article 21.06 de la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli. De plus, monsieur Brian Fortin se voit accorder un poste d'Opérateur 2 (OP 2), salarié permanent saisonnier au déneigement, aussi au service des travaux publics.

12.11.575 PRÉSENTATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Normand Gagnon présente le contenu du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli qui sera adopté via le règlement 2012-1286 :

Conformément aux dispositions des articles 16 et suivants de la Section III de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1), voici un résumé du projet de règlement par lequel sera adopté le *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli*. L'adoption dudit règlement aura lieu lors de la séance extraordinaire du lundi 19 novembre 2012 à 20h30 à l'Hôtel de Ville au 40, avenue Hôtel de Ville à Mont-Joli.

Un (1) an après s'être dotée d'un *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal*, la Ville de Mont-Joli se conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1) en adoptant un outil comparable à l'intention de ses employés, cadres et syndiqués. L'ensemble des municipalités du Québec est tenu de procéder au plus tard le 2 décembre 2012. Cette mesure s'inscrit dans le mouvement québécois visant à rassurer les contribuables quant à l'intégrité des personnes appelées à gérer les deniers publics.

Basé sur la confiance, la transparence, la poursuite de l'intérêt général, l'imputabilité, la responsabilité et l'engagement personnels, ce *Code* n'a pas pour but de dicter les moindres gestes des employés ni de régler les nombreuses situations où des questions éthiques surgissent. Il établit plutôt des balises aidant à

discerner les comportements acceptés par le sens commun.

Le *Code* propose une grille de réflexion éthique, un outil auquel se référer dans les situations plus délicates afin d'éviter les conflits d'intérêts de même que les apparences de conflits. Chacun sait que la perception joue un rôle déterminant dans l'opinion que se forment les contribuables des fonctionnaires municipaux.

Les employés cadres et syndiqués de la Ville sont tous conscients de leurs responsabilités face au rapport de confiance avec les citoyens. Aussi s'engagent-ils à poursuivre en tout temps les buts suivants :

- Accorder la priorité aux valeurs de la Ville,
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs,
- Prévenir les conflits éthiques et, s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement,
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Pour assurer l'atteinte de ces objectifs, les employés s'engagent à agir en tout temps avec prudence et à être animés par des valeurs d'intégrité, de prudence dans la poursuite de l'intérêt public, de respect envers leurs collègues, les élus et les citoyens, de loyauté envers la Ville, de recherche d'équité et d'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Ville.

Le *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli* prévoit des règles destinées à guider la conduite du personnel afin de prévenir :

- toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

En matière de conflits d'intérêts, il sera interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne. Nul ne pourra se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne. L'employé ne pourra solliciter, susciter, accepter ou recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position. Il sera interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité. Tout cadeau, don, marque d'hospitalité ou autre avantage, quelle qu'en soit la nature ou la valeur, devra être remis aux responsables des activités sociales annuelles des employés et faire l'objet d'un tirage au sort.

Le *Code* vise enfin l'utilisation des ressources de la Ville à des fins personnelles, l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels ainsi que l'abus de confiance et la malversation. L'employé qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au *Code d'éthique et de déontologie*, devra en aviser son supérieur immédiat. Dans le cas du directeur général, il devra en aviser le maire.

Le *Code* ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail incluant une convention collective, une

politique ou directive municipale. Il s'avère plutôt un outil complémentaire à ces diverses dispositions. Des sanctions sont prévues en cas d'infraction.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.11.576 RENOUELEMENT DE L'ACCRÉDITATION À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'accréditation de la Ville de Mont-Joli à la Croix-Rouge Canadienne pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 30 septembre 2013 au montant de 150 \$, taxes incluses.

12.11.577 AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UNE PATINOIRE À MONSIEUR GUERTIN GAUTHIER

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Guertin Gauthier, du 1618, rue Bernier, à aménager une patinoire dans le parc situé à l'arrière de sa résidence, propriété de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Gauthier fournira à la Ville une lettre par laquelle il la dégage de toute responsabilité en cas de blessure, de vol, de bris ou d'incident quelconque à un usager de ladite patinoire.

12.11.578 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME THERMECA DANS LE PROJET DU STADE DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder au remplacement du système de réfrigération de la glace du Stade du centenaire afin de se conformer aux exigences gouvernementales en la matière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend déposer une demande de subvention au Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec (MELS) pour un projet de rénovation dudit stade;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'évaluer les coûts des diverses méthodes de réfrigération telles que l'ammoniac et le CO₂;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Therméca un mandat de services professionnels en complément de l'étude OPTER dans le cadre du projet de rénovation du Stade du centenaire. Les frais sont de 4 500 \$, plus les taxes, soit 2 500 \$ pour inclure le CO₂ à l'étude pour fins de représentation au MELS, et 2 000 \$ pour l'actualisation de l'étude OPTER et assurer le suivi avec le Bureau de l'Efficacité et de l'Innovation Énergétiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (BEIE) et Canmet de Ressources naturelles Canada.

TRAVAUX PUBLICS

12.11.579 RATIFICATION D'ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE SECTIONS DU TROTTOIR DE L'AVENUE SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de reconstruction de sections de trottoir le long de l'avenue Sanatorium;

CONSIDÉRANT QUE les démarches du service des travaux publics se sont traduites par le résultat suivant :

- Maurice Bélanger, paysagiste : 276,46 m² à 118,95 \$ / m², plus taxes

- Paysagiste BSL : n'a pas déposé de soumission

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'adjudication du contrat de reconstruction de sections de trottoir de l'avenue Sanatorium à la firme Maurice Bélanger, paysagiste, au taux de 118,95 \$ / m², plus les taxes. Ce tarif inclut l'excavation, la fourniture et la mise en place des graviers 0-3/4 ainsi que la protection contre le froid.

12.11.580 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Mines Seleine : 93 994,37 \$, incluant les taxes
- Sel Warwick inc. : 94 629,02 \$, incluant les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur de l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à Mines Seleine, une division de la Société Canadienne de Sel Ltée, le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2012-2013, et ce, aux prix unitaires soumis pour un montant total prévisionnel de 93 994,37 \$, incluant les taxes.

12.11.581 AUTORISATION D'ACHAT DE PANNEAUX POUR LES NOMS DES RUES

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de panneaux d'identification des noms de rues pour 40 intersections au montant global de 20 000 \$, plus les taxes, de la firme Kalitec.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.11.582 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 15 OCTOBRE 2012 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 15 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 15 octobre 2012 du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 64 permis de rénovation pour une valeur de 473 225 \$;
- L'émission de deux (2) permis de construction pour une valeur de 415 000 \$;
- L'approbation d'une (1) demande de dérogation mineure.

12.11.583 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MARIO DUPÉRÉ POUR SA PROPRIÉTÉ DU 949, AVENUE SANATORIUM À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Dupéré a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 949, avenue Sanatorium à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation autoriserait, pour le garage situé sur ladite propriété, une marge latérale de 0,68 mètre au lieu de 1,0 mètre tel que prescrit à la réglementation ainsi qu'une distance de 1,92 mètre au lieu de 2 mètres entre la résidence principale et ledit garage;

CONSIDÉRANT QU'une telle dérogation n'entraînerait aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal L'Information du 24 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de déplacer le garage afin de respecter les normes et que la situation ne cause aucun préjudice aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mario Dupéré pour sa propriété du 949, avenue Sanatorium à Mont-Joli.

12.11.584 RATIFICATION DE L'ÉMISSION DU PERMIS DE RÉNOVATION DE MONSIEUR JULIEN LÉVESQUE POUR SA PROPRIÉTÉ DU 1658, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Lévesque, propriétaire de l'immeuble situé au 1658, boulevard Jacques-Cartier a déposé une demande de permis pour rénover un mur de son bâtiment en recouvrement de vinyle;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone centre ville, est soumis au règlement sur les PIIA et que le revêtement de vinyle n'est pas accepté;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lévesque a déjà réalisé un mur de sa propriété en vinyle du côté ouest en 2011 et une partie du côté nord avec le même matériel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lévesque désire accomplir ses travaux sur une période de quatre ans (soit un mur par année);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Lévesque avait déjà débuté ses travaux au moment où il a fait sa demande de permis;

CONSIDÉRANT QU'il était impossible de tenir une rencontre avec les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin d'obtenir l'approbation des membres avant l'émission du permis par l'inspecteur en bâtiment, M. Steve Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE l'éventuelle rénovation de la façade de l'immeuble sera recouverte d'un autre matériau accepté dans le cadre du programme du PIIA;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- **QUE** les membres du conseil entérine la décision prise par l'inspecteur en bâtiment quant à l'émission du permis de rénovation pour les travaux du côté sud;
- **D'autoriser** l'installation d'un revêtement de vinyle sur le mur située du côté nord;
- **D'aviser** monsieur Lévesque qu'il devra se conformer au règlement qui est actuellement en vigueur concernant le PIIA et qu'il aura pour obligation de présenter la couleur ainsi que le type de revêtement aux membres du comité consultatif d'urbanisme qui, par la suite, formuleront une recommandation au conseil avant de faire l'installation d'un matériau accepté dans le cadre du programme PIIA pour la façade EST dudit bâtiment.

12.11.585 APPROBATION DES PLANS ET DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA ET DU RÈGLEMENT 2011-1262 CONCERNANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES DU CENTRE VILLE POUR LE 1324, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Langlois, propriétaire de l'immeuble situé au 1324, boulevard Jacques-Cartier, a déposé une demande de permis de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Langlois désire rénover son bâtiment et a préparé une esquisse ainsi qu'une liste des travaux à être réalisés à savoir :

- Remplacer la toiture en bardeaux d'asphalte par du bardeau Everest couleur brun automnal;
- Remplacer huit (8) fenêtres à guillottes en pvc de couleur blanche;
- Repeindre le revêtement extérieur par la couleur bois de tilleul Sico # 6192-42 (murs), moulures, tour de fenêtre et corniches couleur sucre vanillé Sico # 6188-11;
- Réparer une galerie, installer des rampes en bois à être peinturées au cours de l'année 2013 par la couleur Sico brun centenaire # 6083-83;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone centre ville et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux déposés respecte les exigences des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est admissible à la subvention dans le cadre du programme de rénovations Québec-Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte cette demande d'approbation des plans et la liste des travaux déposés dans le cadre du règlement # 2010-1226 sur les PIIA et du règlement # 2011-1262 concernant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre ville.

12.11.586 ACCEPTATION DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC-MONT-JOLI ET DU PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE RÉNOVATION DE FAÇADE COMMERCIALE

CONSIDÉRANT QUE trois (3) demandes ont été déposées relativement au programme de Rénovation Québec-Mont-Joli à savoir :

- M. François Langlois, 1324 boulevard Jacques-Cartier;
- Mme Marie-Ève Gagnon, 1671 boulevard Jacques-Cartier;
- M. Steve Lapointe, 61, avenue Ross

CONSIDÉRANT QUE deux (2) demandes ont été soumises pour le programme complémentaire de rénovations de façade commerciale à savoir :

- Carrefour Jeunesse Emploi, 1483, boulevard Jacques-Cartier
- Centre chrétien Lumière et Vie, 1296 boulevard Jacques-Cartier

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter cinq (5) demandes d'aide financière au budget de 2012, et ce, par ordre d'acceptation. Le versement d'une cinquième subvention pour l'exercice 2012 est rendu possible par la disponibilité d'une somme non utilisée en 2011.

AFFAIRES NOUVELLES

12.11.587 AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À EXPLOITATION JAFFA INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente d'un terrain d'une superficie de 100 000 pi² au parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané au prix de 0,30 \$ le pi². L'entreprise Exploitation Jaffa Inc. accepte les termes d'une promesse d'achat notariée prévoyant le versement des mensualités sous la formule location-achat incluant un intérêt de 5% sur une période de dix (10) ans. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à cette transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur.

12.11.588 MOTION DE FÉLICITATIONS AU CLAC POUR LA 6^E ÉDITION DE L'ÉCORCE FABULEUSE

Le Carrefour de la Littérature, des Arts et de la Culture (CLAC) présentait récemment la 6^e édition de son concours de textes de fiction à l'intention des jeunes des écoles secondaires et des cégeps de la région. La remise des prix s'est déroulée samedi, le 3 novembre dernier dans le cadre du Salon du Livre de Rimouski alors que l'activité s'adressait aux jeunes de tout le Bas-Saint-Laurent.

L'auteur, sociologue, environnementaliste et co-fondatrice d'Équiterre, Laura Waridel, reconnue comme l'une des pionnières du commerce équitable et de la consommation responsable au Québec, agissait à titre de marraine de cette 6^e édition. Sur les douze (12) textes retenus par les membres du jury, pas moins de six (6) ont été rédigés par des élèves de l'École du Mistral de Mont-Joli. Ces jeunes auteurs sont :

- Olivia Bouchard, secondaire 1 : *Une journée révélatrice*, bourse de 300 \$,
- François Claveau, secondaire 1 : *Justice rendue*, bourse de 200 \$,
- Jade Cloutier, secondaire 2 : *Cauchemar*, bourse de 300 \$,
- Sarah Roussel, secondaire 3 : *Le choix*, bourse de 200 \$,
- Évelyne Marchand, secondaire 4 : *Le gros Lavoie*, bourse de 300 \$,
- Mélanie Gagnon-Imbault, secondaire 4 : *La nature en marche*, bourse de 200 \$.

Il est donc proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de l'équipe du CLAC pour l'immense succès de la 6^{ème} édition de l'Écorce fabuleuse. Nos félicitations s'adressent également aux six (6) lauréats de l'École du Mistral, à l'ensemble des participants et aux enseignants qui les ont accompagnés!

12.11.589 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CANDIDATS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU GALA MÉRITAS SPORTIF DU BAS-SAINT-LAURENT 2011

L'édition 2012 du Gala Méritas Sportif du Bas-Saint-Laurent était présentée le samedi 3 novembre dernier à Rivière-du-Loup. Encore cette année nos athlètes, nos entraîneurs, nos bénévoles et nos clubs sportifs nous ont fièrement représentés. En effet, la Ville de Mont-Joli misait sur un finaliste dans six (6) catégories.

La reconnaissance sur la scène régionale de la qualité du travail effectué par nos concitoyennes et concitoyens suscite une grande fierté dans la communauté sportive et dans l'ensemble de la population. Mes collègues du conseil et moi-même désirons rendre hommage à chacune des personnalités nominées. Nous considérons comme une réalisation majeure de retenir l'attention du jury de sélection. Ainsi, nous saluons, dans les catégories :

- « Entraîneur de l'année » : monsieur Johan Rivallain, Club de natation Les Espadons;
- «Hommage bénévole » : monsieur Bernard Beaulieu, Club de soccer de Mont-Joli;
- « Club de l'année » : Club junior de quilles de Mont-Joli, Club judo Mitis de Mont-Joli;
- « Athlète féminine de niveau provincial » : madame Marie-Michèle Banville, judo;
- « Athlète masculin de niveau provincial » : monsieur Derek Bernard, natation;
- « Athlète masculin de niveau régional » : monsieur Killian Caron-Hug, natation.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de chacun des finalistes mont-joliens de la 38^e édition du Gala Méritas Sportif du Bas-St-Laurent. Ces personnes et ces organisations véhiculent d'éclatante façon le nom de notre Ville partout où les amènent leurs compétitions sportives.

12.11.590 PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

12.11.591 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h26, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

